



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25-03-2024

Bersier
Levraut

ID : 013-211301049-20240320-DEC2024_030-CC

DÉCISION DU MAIRE N°DEC2024-030

AVENANT A LA DÉCISION FIXANT DES TARIFS DES PRODUITS VENDUS PAR LA RÉGIE DE RECETTES DE L'OFFICE DE TOURISME DE SAUSSET-LES-PINS

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant **Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne, de des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2022-043 du 20 Mai 2022 concernant la fixation des tarifs des produits vendus par la régie de recettes de l'Office du tourisme de Sausset-les-Pins,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter de nouveaux tarifs aux produits vendus par la régie de recettes,

DÉCIDE

Article 1 : D'ajouter et modifier le tarif de vente des produits marqués « Sausset-les-Pins » et « 100 Ans » énumérés ci-dessous :

- Sticker : 1 €
- Stylo : 4 €
- Tasse mug : 7 €
- Gourde : 10 €
- Tote bag : 5 €
- Pin's : 3 €
- T-shirts 10 €.

Article 2 : Le point de vente des produits sera exceptionnellement délocalisé le dimanche 24 Mars 2024 sur le parking de la capitainerie.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 20 Mars 2024.



Le Maire,
Maxime MARCHAND